

Pour diffusion immédiate

ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC RÉGIONAL DE LA POINTE-DE LA MARTINIÈRE

Lévis, le 28 octobre 2009. - La Ville de Lévis accordait en septembre dernier à la firme Del Degan, Massé et associés inc. le mandat d'élaborer le plan directeur d'aménagement et de gestion du Parc régional de la Pointe-De la Martinière. Sommairement, l'étude entreprise récemment doit procéder selon une approche globale, consensuelle, environnementale et durable et couvrir les volets de l'aménagement, de l'environnement, de la conservation et de l'interprétation, de la récréologie et de la gestion du parc. Le plan directeur d'aménagement devra également tenir compte des servitudes et obligations de conservation liées à l'acquisition des terrains ainsi que des questions de sécurité liées à la présence de feux de navigation de la Garde côtière.

Le Parc régional de la Pointe-De la Martinière qui couvre une superficie de 125 hectares, se situe à l'est du territoire lévisien. Ce vaste espace naturel possède des atouts et un potentiel indéniable des points de vue historique (premières implantations seigneuriales), écologique (boisés, plantes rares, écosystème fluvial et ruisseaux) et touristique (piste cyclable, sentiers pédestres, interprétation) ainsi que par son caractère faunique et ornithologique. Les panoramas et les paysages accessibles par le parc offrent des vues inusitées et spectaculaires qui en font l'un des plus beaux décors naturels du Québec.

Dans le cadre de l'élaboration du plan directeur d'aménagement du Parc régional de la Pointe-De La Martinière, une attention particulière doit être accordée à l'occupation actuelle du parc par les citoyens et à l'aspect écologique du secteur. On doit aussi tenir compte que, le parc est un espace de protection des éléments naturels et humains et un témoin important du régime seigneurial. Le plan doit proposer un aménagement logique permettant à la population un accès à la bordure fluviale et aux cours d'eau, la pratique d'activités récréatives et la mise en place de structures visant l'éducation relative à l'environnement. Ces divers aspects permettront sa fréquentation tout au long de l'année par une clientèle variée. La proximité du Parcours des Anses et de la Route Verte doit aussi être considérée comme un atout en matière de développement durable. Finalement, le plan directeur doit aussi avoir pour objectif que le voisinage s'approprie différemment le parc, de façon à vouloir le conserver.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

De là l'intérêt d'associer étroitement à la démarche de planification proposée tous les intervenants les plus directement concernés, dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la Garde côtière du Canada, la Société en commandite Rabaska et, bien entendu, plusieurs directions de la Ville de Lévis. La population sera aussi invitée à participer à cette démarche lors de séances de consultation publique qui se tiendront au cours de l'hiver prochain.

Soulignons au passage que la Garde côtière du Canada ainsi que Rabaska contribuent financièrement à la réalisation de l'étude en cours.

Rappelons enfin que l'aménagement du Parc régional de la Pointe-De la Martinière s'inscrit dans une démarche concertée, entreprise dès 2002, dont l'objectif est de développer un réseau de grands parcs urbains visant à concilier les fonctions urbaines avec la conservation et la mise en valeur des éléments naturels distinctifs de Lévis.

- 30 -

Source : André Roy
Direction des communications
Tél. : 418 835-8288